

16 Provinces

Ngounié/Tarification des prix sur le tronçon routier Mouila-Ndendé

La "gourmandise" des transporteurs n'est-elle pas entretenue ?



Avec une route aussi bien faite, qu'est-ce qui peut expliquer la cherté du transport ?



Les véhicules clandos effectuant leurs chargements à la gare routière de Mouila.

Wilfried MBINAH
Libreville/Gabon

Pour rallier ces deux localités distantes l'une de l'autre de seulement 75 kilomètres, sur une route bitumée, les passagers paient la somme de 5 mille francs aux transporteurs. Un montant jugé excessif par ces derniers, qui souhaitent dès lors que les administrations concernées par la tarification du transport soient regardantes sur cette situation.

LES transporteurs exer-

çant sur l'axe routier Ndendé-Mouila se font actuellement du beurre. D'autant que chaque passager est tenu de débours la somme de 5 mille francs, pour seulement 75 kilomètres à parcourir et, de surcroît, sur une route bitumée qui ne cause aucun souci mécanique aux véhicules qui l'empruntent.

Un montant jugé excessif par de nombreux usagers. Ces derniers déplorent l'absence de régulation du tarif ainsi appliqué par les autorités compétentes. Notamment les ministères des Transports et du Com-

merce qui, selon eux, devraient avoir un droit de regard sur la tarification des prix au kilomètre, tout en tenant compte, il est vrai, des dépenses effectuées par les opérateurs économiques sur le terrain.

Patrick, un transporteur interrogé il y a quelques jours à ce sujet, à la gare routière de Ndendé, a fait en effet état de toutes les tracasseries que les transporteurs routiers subissent sur le terrain : augmentation sans cesse du prix du litre du carburant à la pompe, barrières de la gendarmerie et de la

police, en sus d'autres charges liées à l'entretien quotidien des véhicules.

« A chacun des cinq postes de contrôle installés sur le tronçon, nous devons payer la somme de 1000 francs, que nous soyons en règle administrativement ou pas », indique le transporteur. Des arguments qui ne tiennent pas la route, selon Jean Noël, un passager qui emprunte régulièrement le trajet. Pour lui, « les routiers en font un peu trop » : « Autrefois, la route n'était pas bitumée, nous payions 2000 à 3000 francs le passage. Nous pensions qu'une fois la route bitumée, les prix bais-

seraient. Mais c'est tout le contraire », relève-t-il.

Et pour mieux démontrer que l'arnaque des transporteurs de la Ngounié est entretenue, il s'appuie sur les opérateurs économiques de l'axe routier Franceville-Moanda, dans la province du Haut-Ogooué, dont la distance est quasiment la même. Mais où la grande différence résulte de ce que le client ne débourse que 1000 francs pour le trajet, quand bien même les transporteurs de cette localité sont, eux-aussi, exposés aux mêmes difficultés évoquées par les routiers

de la Ngounié.

C'est véritablement là une situation qui devrait donc pouvoir interpeller les administrations compétentes. D'autant qu'il semble malsain, à l'intérieur d'un même pays et dans des conditions de transport quasiment identiques, que certains opérateurs économiques et voyageurs soient mieux traités que d'autres. Au seul gré des humeurs de quelques individus, encouragés en cela par un certain laxisme ambiant des autorités chargées de réguler la tarification du transport sur l'espace national.

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Élection du représentant de la communauté camerounaise

Justin Mbazoa, après Ekome Marius Ekome

Esaië NDILOROU
Lambaréné/Gabon

LES Camerounais de la province du Moyen-Ogooué ont procédé, dernièrement, à l'école primaire Jacqueline Rawiri, dans le deuxième arrondissement de Lambaréné, à l'élection de leur nouveau représentant.

Il s'agit de Justin Mbazoa qui, au terme du scrutin, a recueilli le plus grand nombre de suffrages (120 voix sur les 237 votants). Il était opposé à deux autres candidats : Louis Claude Nguen (97 voix) et Elvis Chinuani Sackwe (19 voix). Le nouveau représentant succède à Ekome Marius Ekome qui a préféré, lui, jeter l'éponge. L'élection s'est déroulée en présence du superviseur représentant le consul, Fidèle Nouloung, et, pour la partie gabonaise, d'un collaborateur du gouverneur du Moyen-Ogooué, Michel Tchibinda. La Commission électorale indépendante (CEI), était présidée par Martin Noubowo. Cette fois, les Camerounais résidant



Le nouveau président de la communauté camerounaise du Moyen-Ogooué, Justin Mbazoa, congratué par son épouse gabonaise.

dans le district de Makouke ont été autorisés à voter. « Nous avons la chance que notre sécurité durant le scrutin était assurée par certaines éléments de la police nationale en poste dans cette commune de Lambaréné. A ce effet, je voudrais saisir l'opportunité pour dire grand merci aux autorités administratives et militaires, en tête desquelles le gouverneur de la province du Moyen-Ogooué, Michel Nguéba

Koumba. Il y a eu de la tension dans l'air au début du vote, mais au fil de la journée, la sérénité est revenue et les esprits se sont calmés », a indiqué le représentant de la CEI.

Le dépouillement a été réalisé en toute transparence, sous le regard attentif des représentants des candidats et de certains électeurs qui n'ont pas quitté les lieux. « Par ma voix, en tant que premier responsable de ce scru-

tin, c'est M. Justin Mbazoa qui a été élu représentant de l'ambassadeur du Cameroun dans le Moyen-Ogooué », a alors déclaré Martin Noubowo.

Intervenant aussitôt après la proclamation des résultats, le tout nouveau représentant du diplomate camerounais, Justin Mbazoa a déclaré être content de son score. Il a pris l'engagement de travailler avec tous les ressortissants de son pays vivant

dans le Moyen-Ogooué. Aussi, a-t-il tendu la main aux candidats malheureux. Pour lui, en effet, le vote est terminé. Place désormais au rassemblement des Camerounais et Camerounaises, a lancé M. Mbazoa, invitant ainsi les uns et les autres à regarder dans la même direction. Et pour sceller cette unité qu'il a appelée de tous ses vœux, les Camerounais réunis autour de leur président ont chanté en chœur

l'hymne national de leur pays.

Signalons que le nombre total d'inscrits sur la liste provinciale était de 467 âmes. Les 230 personnes absentes l'ont été soit à cause du défaut de la carte consulaire, de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité, soit tout simplement parce qu'elles n'auraient pas jugé nécessaire de se présenter au lieu du vote.



Un instantané du vote à l'école Jacqueline Rawiri.